

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 579

présenté par

M. Berta, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac et M. Raphan

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 73, après la deuxième occurrence du mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« , de l'industrie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nécessité d'une coordination de toute la chaîne qui se déploie de la paillasse des laboratoires au lit du patient justifie l'inclusion du ministère de l'industrie dans le pilotage des comités opérationnels envisagés.